

AVIS

Règlement communal

Il est porté à la connaissance du public que le règlement relatif à une subvention aux particuliers dans le cadre du pacte climat, destinée à l'achat d'un vélo avec ou sans assistance électrique, approuvé par notre conseil communal le 2 mars 2022 et vu par le ministère de l'Intérieur le 16 mars 2022, peut être consulté à la maison communale à Bascharage, 24, rue de l'Eau.

Bascharage, le 22 mars 2022

Le collège des bourgmestre et échevins

Michel WOLTER
Josée-Anne SIEBENALER-THILL
Frank PIRROTTE
Richard STURM

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage